

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2024

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 09/12/2024
Date d'affichage : 20/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Daniel PEYROL - Jean- Luc MONTAGNER - Mylène DELORME - Alexandra CHABANIS – Nathalie MARECHAL - Laure DUCHAMP - Joël MALIGNIER

Excusés : Véronique AUGIZEAU - Jean GRANGER - Céline POIRRIER

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-072 : Autorisation de signature d'un bail administratif avec la société L'évidence Immobilier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de bail administratif à conclure entre la commune d'Allan et l'agence immobilière, l'Evidence Immobilier, pour le local situé 8 bis route de Malataverne;

Le loyer mensuel est proposé à 350€HT hors charges.

Vu le projet de bail annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail administratif ci-joint, à conclure entre la commune d'Allan et l'Evidence Immobilier, pour le local situé 8 bis route de Malataverne;
- **FIXE** le loyer mensuel à 350€HT hors charges
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 15

CONTRE : 0

Yves COURBIS,

Christophe GRANGER

Secrétaire de séance



Maire